

REPUBLIQUE DU SENEGAL



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA PROTECTION DE LA NATURE,
DES BASSINS DE RETENTION, DE L'AQUACULTURE ET DES LACS ARTIFICIELS

**PROJET DE VALORISATION DES ESPECES POUR UNE UTILISATION DURABLE DES
RESSOURCES SAUVAGES AU SENEGAL**

UDRSS/VALEURS

Compte Satellite des Ressources Sauvages pour une meilleure appréciation de leur contribution dans l'économie nationale

Rapport technique

Par : Insa SADIO, Mamadou FAYE, ANSD

Février, 2008

SIGLES ET ABREVIATIONS

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
CI	Consommations intermédiaires
CITI	Classification Internationale Type par Industrie
CSE	Centre de Suivi Ecologique
DEFCCS	Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols
DPCA	Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DPN	Direction de la Protection de la Nature
EBC	Enquête Budget Consommation
ESAM	Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
NAEMA	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d' AFRISTAT
NAEMAS	Nomenclature d'Activités des Etats Membres d'AFRISTAT/Sénégal
NOPEMA	Nomenclature de Produits des Etats Membres d' AFRISTAT
NOPEMAS	Nomenclature de Produits des Etats Membres d'AFRISTAT/Sénégal
VA	Valeur Ajoutée
PIB	Produit Intérieur Brut
PROGEDE	Programme de Gestion Durable et Participative des Energies Traditionnelles et de Substitution
SCN	Système de Comptabilité Nationale
SH	Système Harmonisé de désignation et de codification des marchandises
TES	Tableau des Entrées - Sorties
UICN	Union Mondiale pour la Conservation de la Nature
VALEURS	Valorisation des Espèces pour une Utilisation Durable des Ressources Sauvages

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
TABLE DES MATIERES	3
RESUME	4
INTRODUCTION	6
I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE	7
1.1 Contexte et justification.....	7
1.2 Objectifs.....	8
1.2.1 Objectif global	8
1.2.2 Objectifs spécifiques.....	8
II. METHODOLOGIE	8
2.1 Nomenclature des ressources sauvages	8
2.2 Type de données collectées et sources d'information	9
2.3 Procédures d'élaboration du compte satellite	10
2.3.1 Détermination de la valeur ajoutée à la production primaire.....	11
2.3.1.1 La production	11
2.3.1.2 Les consommations intermédiaires	11
2.3.2 Détermination de la Valeur ajoutée à la transformation	11
2.3.3 Détermination de la valeur ajoutée à la commercialisation.....	12
2.3.4 Richesse créée par les Ressources Sauvages	12
III. ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS	12
3.1 Création de richesses	12
3.1.1 La production primaire	12
3.1.2 La transformation.....	14
3.1.3 La commercialisation	15
3.1.4 Richesse créée par le secteur des Ressources Sauvages.....	15
3.2 Avantages sociaux	17
3.2.1 L'emploi	17
3.2.2 La consommation finale.....	17
IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	18
Références bibliographiques	20
ANNEXES	21

RESUME

La comptabilité des ressources sauvages vise à élaborer un système d'information qui permet de capitaliser, de consolider et d'améliorer les données statistiques sur les ressources naturelles pour leur meilleure prise en compte dans le système des comptes nationaux, facteur essentiel à la prise de décision. Le compte satellite des ressources sauvages met en relation les différents acteurs situés en amont et en aval de la production (activités de production, activités de transformation, activités de commercialisation) de manière à dégager la richesse créée par chacun d'entre eux et partant, d'évaluer la contribution des ressources sauvages dans l'économie nationale.

Les résultats obtenus à partir de ce premier exercice d'élaboration d'un compte satellite des ressources sauvages au Sénégal montrent que la richesse créée par le secteur des Ressources Sauvages se chiffre à 81,5 milliards en 2006 dont 42,2 milliards pour les produits primaires et 37 milliards pour le compte des activités de commercialisation (respectivement 51,8 % et 45,3% de la valeur ajoutée totale du secteur). La contribution des activités de transformation à la richesse créée par le secteur est marginale, soit seulement 2,9 %.

Les ressources sauvages primaires contribuent à hauteur de 6,3 % de la valeur ajoutée totale du secteur primaire tandis que les activités de commercialisation représentent 1,4 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire. La part des activités de transformation dans le secteur secondaire reste marginale

Au total, les Ressources Sauvages contribuent à près de 2% de la Valeur Ajoutée de la nation et 1,7% du Produit Intérieur Brut tel que publié par l'ANSD.

En termes de contribution à la promotion de l'emploi, les ressources sauvages jouent un rôle assez important vu le nombre de personnes qu'il occupe. Les estimations font état de quelques 94 498 personnes évoluant dans le secteur en 2006, composées pour l'essentiel d'exploitants forestiers spécialisés dans l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois comme le montre par ailleurs l'abondance des quantités exploitées au niveau national (au total 91 000 tonnes dont 41 000 tonnes pour le compte du charbon de bois).

Les Ressources Sauvages jouent également un rôle important dans la satisfaction des besoins des populations. En effet, selon les dernières estimations de l'ANSD, la consommation finale marchande se chiffre à près de 64 milliards en 2006. Les produits qui font l'objet d'une forte consommation sont, dans l'ordre, le charbon de bois et l'huile de palme qui totalisent près de 84% de la consommation finale marchande totale (respectivement 63,3% et 20,5%).

Il convient de noter, par ailleurs, quelques limites du compte satellite relatives notamment à i) l'isolement de la part des ressources sauvages dans la production de certains groupes de produits comme les boissons de fabrication traditionnelle et les produits du sciage et du rabotage du bois ; ii) l'estimation de la production marchande, base de calcul de la valeur ajoutée des activités de commercialisation ; iii) l'utilisation des coefficients techniques de la comptabilité nationale pour l'estimation des consommations intermédiaires.

La levée de toutes ces contraintes et limites permettra d'améliorer progressivement les résultats du compte satellite et d'avoir une meilleure estimation de la contribution des ressources sauvages dans l'économie.

Au plan politique, la contribution importante des ressources sauvages dans l'économie recommande une allocation conséquente de ressources budgétaires au secteur tout en veillant à la préservation des ressources forestières et fauniques.

Plus spécifiquement, l'Etat devra renforcer les actions entreprises dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et environnementales, à travers notamment :

- les actions de reboisement et d'aménagements participatifs ;
- la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques ;
- la promotion d'industries forestières viables et efficaces, en particulier dans le domaine de la transformation ;
- la sensibilisation du public et la promotion de la participation des populations rurales à la conservation des forêts et de la faune sauvage ;
- la promotion d'approches de gestion, d'utilisation et de mise en valeur des forêts et de la faune sauvage fondées sur la recherche et « tirées » par la technologie ;
- la mise en place de capacités adéquates aux niveaux national, régional et départemental, pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

INTRODUCTION

De plus en plus, les problèmes environnementaux occupent le centre des sujets de politiques socio-économiques. Cette situation est davantage confortée par le fait que beaucoup de pays parmi lesquels le Sénégal, ont mis en place, au début des années 80, un ministère chargé de la politique environnementale. Cette période a coïncidé avec la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

Les écosystèmes naturels du Sénégal offrent une large gamme de services qui sont essentiels au bien-être des populations et au développement économique durable. Leur sauvegarde permet d'assurer la survie de toute une variété d'espèces sauvages animales et végétales qui participent des moyens de subsistance des populations, en général, et des populations rurales démunies, en particulier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le *Projet de Valorisation des Espèces pour une Utilisation Durable des Ressources Sauvages (VALEURS)*, lancé en 1998, grâce à l'appui financier du Ministère de la Coopération pour le Développement du Royaume des Pays-Bas. Placé sous la tutelle du Centre de Suivi Ecologique (CSE), le projet VALEURS vise à promouvoir l'utilisation durable des espèces sauvages de la flore, de la faune et des eaux continentales, à travers des politiques viables, un système de planification efficace et des investissements appropriés, tant aux niveaux local et national qu'au niveau régional.

L'approche du projet était basée sur l'hypothèse selon laquelle les « systèmes de production sauvages » sont considérablement sous-évalués, par comparaison aux utilisations de la terre liées à l'agriculture.

Le présent rapport sur le compte satellite des ressources sauvages au Sénégal est le fruit d'une collaboration entre l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD) et le Centre de Suivi Ecologique (CSE). C'est l'aboutissement d'un travail qui a vu la contribution de plusieurs personnes ressources appartenant à des structures publiques ou privées, entre autres l'Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, le Centre de Suivi Ecologique, la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols (DEFCCS), la Direction des Parcs Nationaux (DPN), l'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Cet exercice qui rentre dans le cadre du projet Valeurs du Centre de Suivi Ecologique se veut pérenne à travers la publication régulière d'un compte satellite des ressources sauvages. Il répond au souci immédiat de mettre à la disposition des gestionnaires du secteur des ressources sauvages un outil d'aide à la décision axé sur l'évaluation permanente de la contribution dudit secteur à l'économie nationale. Il constitue ainsi un outil complémentaire au système de la comptabilité nationale qui, en tant que cadre central de mesure de l'activité économique, ne prend pas toujours en compte les préoccupations d'ordre statistique des gestionnaires de programmes sectoriels.

Le document est subdivisé en quatre (4) parties.

La première partie aborde le contexte et la problématique ainsi que les objectifs poursuivis à travers le compte satellite des ressources sauvages. La deuxième partie traite des aspects méthodologiques liés à l'élaboration du compte satellite. La troisième partie est consacrée à la présentation et à l'analyse des résultats obtenus. Enfin, la quatrième partie est réservée aux conclusions et recommandations destinées à enrichir le compte satellite pour les prochaines éditions.

I. CONTEXTE ET PROBLEMATIQUE

1.1 Contexte et justification

Les travaux menés jusqu'ici en matière de valorisation des ressources sauvages, bien que comportant quelques limites, tentent de montrer leur importance économique et sociale au niveau des populations, tant en milieu urbain à travers les activités de transformation et de commercialisation, qu'en milieu rural dans le cadre des stratégies de sécurité alimentaire.

Le constat qui se dégage est le manque de connaissances exactes sur les potentialités forestières au Sénégal, base de l'estimation de la production pour la plupart des ressources sauvages.

Les statistiques disponibles sont parcellaires et ne permettent pas de mener une bonne politique de gestion des ressources sauvages, notamment l'adoption de mesures préventives de préservation de ces dernières.

La qualité des informations et la cohérence entre les sources demeurent une préoccupation. Aussi, la palette des ressources prises en compte dans la comptabilité forestière doit être étendue à d'autres produits considérés comme économiquement significatifs. C'est d'ailleurs ce constat qui a amené les responsables du projet VALEURS à initier une base de données et identifier un certain nombre d'études sur les filières de quelques produits stratégiques en collaboration avec les structures partenaires chargées du suivi des ressources sauvages.

La comptabilité nationale en tant qu'instrument de mesure de l'activité économique d'un pays, ne prend pas toujours en compte l'ensemble des préoccupations et des besoins d'ordre statistique des structures ayant en charge la gestion des secteurs à cause notamment des raisons de regroupement et de classification des composantes du circuit économique (secteurs institutionnels, branches d'activité, etc.). La solution alternative consiste à mettre en place un mécanisme permettant de mesurer et d'évaluer de manière spécifique certaines activités pour une meilleure connaissance de leur contribution à la richesse nationale.

Ainsi, les exigences de suivi et d'évaluation d'impact des politiques sectorielles requièrent la connaissance pleine et entière des secteurs économiques ; d'où la nécessité de la mise en place de système d'information intégrant les données relatives aux activités situées en amont et en aval de la production (transformation, distribution et commercialisation). Celles-ci sont souvent inexistantes ou ne font pas l'objet d'un suivi régulier.

Les produits des ressources sauvages sont disséminés dans des branches d'activités diverses, une bonne partie des produits étant comptabilisées dans la branche « sylviculture, exploitation forestière et activités annexes ». Une telle répartition ne facilite pas un calcul de l'impact de l'exploitation de ces ressources dans l'économie.

Sous ce rapport, il apparaît clairement que le cadre central de la comptabilité nationale, aussi complet et détaillé qu'il soit, n'offre un regard sur les performances économiques et sociales d'un pays qu'à travers les approches par « branche » et par « unités et secteurs institutionnels ». Un tel système ne permet pas le regroupement des comptes par thème, pour apprécier en amont et en aval, les acteurs, les flux, et mesurer l'efficacité du fonctionnement de l'activité en question. D'où l'importance d'un compte satellite qui, au-delà des données fournies par la comptabilité nationale, permettra de capter la contribution intrinsèque des ressources sauvages dans l'économie nationale, à travers l'établissement des comptes d'exploitation des acteurs intervenant dans la filière.

Le compte satellite se définit comme étant la réunion et la synthèse, dans un cadre approprié, de tous les éléments concourant au PIB et qui participent à la même

problématique particulière. Cohérent par construction avec le cadre central, le compte satellite peut, en outre, être enrichi par le rassemblement d'informations spécifiques au domaine étudié tout en leur assurant cohérence et lisibilité.

Le compte satellite des ressources sauvages présente un intérêt majeur en ce sens qu'il permet de i) donner la contribution réelle des ressources sauvages dans l'économie, ii) lever la dichotomie entre les activités marchandes et les activités non marchandes, fondamentales dans le cadre central de la comptabilité nationale, iii) connaître des évolutions temporelles fines.

1.2 Objectifs

1.2.1 Objectif global

L'élaboration d'un compte satellite «ressources sauvages» répond à un souci immédiat d'une meilleure couverture dans le système actuel d'élaboration des comptes nationaux, ainsi qu'un regroupement des comptes suivant les activités propres et connexes aux ressources sauvages, afin d'en apprécier la contribution intrinsèque à l'économie nationale. Elle contribuera à renforcer la méthodologie d'évaluation des ressources naturelles selon les comptes monétaires. Le compte satellite sera bâti autour d'un système sectoriel de comptes de revenus nationaux et d'études de cas sur divers comptes de ressources naturelles par exemple, les ressources terrestres (forestières et fauniques), les ressources halieutiques continentales, etc.

1.2.2 Objectifs spécifiques

De manière spécifique, l'élaboration du compte satellite permettra :

- d'identifier de manière exhaustive les ressources sauvages, de même que les produits dérivés de leur exploitation ;
- de mettre en place un dispositif permanent de collecte et de traitement des données statistiques relevant du secteur des ressources sauvages à tous les niveaux de la filière (production, transformation, commercialisation) ;
- d'apprécier la dynamique du secteur des ressources sauvages en termes d'évolution de certains paramètres comme la production, la structure des coûts d'exploitation, l'investissement, la main d'œuvre employée, etc. ;
- d'évaluer la contribution économique et sociale intrinsèque des ressources sauvages, à travers l'établissement des comptes économiques du secteur (détermination de la valeur ajoutée) et des revenus distribués grâce au secteur.

II. METHODOLOGIE

Le compte satellite, en tant qu'instrument de mesure de la contribution des ressources sauvages à l'économie nationale, met en relation les différents acteurs situés en amont et en aval de la production (activités de production, activités de transformation, activités de commercialisation). Ainsi, pour évaluer fidèlement la contribution économique des ressources sauvages, il s'avère indispensable de connaître la richesse créée par chacun des intervenants de la filière.

2.1 Nomenclature des ressources sauvages

Pour les besoins d'évaluation de la richesse nationale, la Comptabilité Nationale procède d'abord à une organisation et au classement des produits, des activités et des transactions entre agents économiques. Plusieurs possibilités d'agrégations sont définies à cet effet à

travers des nomenclatures (produits, activités, opérations, secteurs institutionnels, modes de production, modes de valorisation).

Dans le souci d'harmoniser les nomenclatures au sein des Etats membres de l'Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne (AFRISTAT) et d'assurer ainsi la comparabilité des agrégats économiques dans l'espace sous régional, deux nomenclatures ont été définies, à savoir la nomenclature des activités des Etats membres d'AFRISTAT (NAEMA) et la nomenclature des produits des Etats membres d'AFRISTAT (NOPEMA). Au Sénégal, ces nomenclatures ont été adaptées et baptisées respectivement NOPEMAS et NAEMAS pour tenir compte de certaines spécificités du pays. La nomenclature détaillée des ressources sauvages est fournie en annexe.

Les ressources sauvages identifiées dans le cadre de l'élaboration des comptes nationaux sont les suivantes :

- les produits ligneux (charbon de bois, bois de chauffe, bois de service, bois d'œuvre) ;
- la noix de palmiste, le pain de singe, le vin de palme, l'huile de palme et autres produits et services forestiers comme produits de cueillette ;
- les feuilles et les racines comme produits de la pharmacopée traditionnelle ;
- le gibier comme produit de chasse.

Le concept de ressources sauvages n'est pas utilisé de façon explicite dans la nomenclature de la comptabilité nationale. Les différents produits qui les composent sont répartis dans différentes branches d'activités dans lesquelles sont comptabilisés d'autres produits qui ne sont pas considérés comme des ressources sauvages. La branche « sylviculture, exploitation forestière et activités annexes » comporte deux catégories de produits :

- *les produits de l'exploitation forestière avec le bois de grume (y compris bois d'œuvre et bois de service); le bois de chauffe et le charbon de bois ;*
- *les produits de la cueillette et services forestiers avec les gommes naturelles, la noix de palmiste, le vin de palme, le pain de singe et les autres produits et services forestiers.*

La noix de cajou est prise en compte dans la branche « Produits de l'agriculture industrielle ou d'exportation » en autres produits destinés à l'industrie ou à l'exportation. *Le miel* est considéré comme un produit de l'élevage (animaux domestiques et autres animaux). *La chasse* comprend un seul produit (le gibier) qui est pris en compte dans la sous branche « produits de la chasse » appartenant à la branche « produits de l'élevage et de la chasse ». *La pêche continentale* est logée dans la branche « Pêche » en produits de l'aquaculture. *L'huile de palme* est classée dans la branche des corps gras en corps gras alimentaire. *Les produits de la pharmacopée traditionnelle* sont comptabilisés dans la branche des produits chimiques en produits pharmaceutiques :

2.2 Type de données collectées et sources d'information

Le compte satellite est alimenté à partir d'une base diversifiée de données provenant de plusieurs sources. Ces données se répartissent entre :

- la production en quantités physiques des différentes variétés de ressources sauvages (produits primaires), fournie par les directions techniques chargées du suivi des ressources sauvages notamment la Direction des Eaux et Forêts, Chasse et Conservation des Sols ;
- la production marchande fournie par la comptabilité nationale ;

- les consommations intermédiaires des produits sauvages, estimées à partir des coefficients techniques utilisés par la comptabilité nationale ;
- les prix de base, fournis par la comptabilité nationale ;
- les prix à la consommation, fournis par la comptabilité nationale ;
- la consommation finale des ménages, fournie par la comptabilité nationale (Enquêtes Budget Consommation).

Spécifiquement pour les produits de la forêt tels le bois de chauffe, le charbon de bois, le bois d'œuvre, le bois de service, les fruits et les gousses, l'huile et le vin de palme, pour lesquels on ne dispose que de la production contrôlée, on procède à des ajustements pour prendre en compte la production non retracée dans le circuit officiel.

La production de bois de chauffe et celle du charbon de bois sont déduites par extrapolation de l'enquête réalisée par le PROGEDE (1998) qui a permis de reconstituer les utilisations en charbon de bois et bois de chauffe.

La production de certains produits transformés comme les produits de la pharmacopée et les boissons de fabrication traditionnelle est fournie par la comptabilité nationale. Elle est tirée directement de la base « Enquête du Secteur Informel » qui donne des informations sur les activités relevant du secteur informel. Un taux de 27,3 % est appliqué à la production des boissons de fabrication traditionnelle pour avoir la part des ressources sauvages. Ce taux, tiré de la deuxième Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM2) réalisée en 2002, représente la part des dépenses de consommation finale des ménages en jus de ressources sauvages dans les dépenses totales en boissons de fabrication traditionnelle.

La production de bois transformé (produit du sciage et du rabotage du bois) est également fournie par la comptabilité nationale à partir de la Banque de Données Economiques et Financières (BDEF) de l'ANSD. Elle est obtenue, en appliquant le poids de la production de bois en grume par rapport aux ressources totales (production plus importations) de ce produit, à la production du produit du sciage et du rabotage du bois, tirée de la BDEF.

Le prix à la consommation de la plupart des produits est une extrapolation¹ au niveau national du prix obtenu à Dakar par l'enquête mensuelle sur les prix dans le cadre de l'élaboration de l'Indice Harmonisé des Prix à la Consommation (IHPC) de l'ANSD.

Les structures techniques ne fournissent généralement pas de statistiques sur les prix de base. Ainsi, un taux de marge est appliqué au prix à la consommation pour avoir le prix de base.

Les coefficients techniques sont déduits de la structure du Tableau Entrée-Sortie (TES) de 2001, élaboré dans le cadre de la rénovation des comptes nationaux en 2002. Cette rénovation a permis à la comptabilité nationale de résorber le retard accusé et d'appliquer la nouvelle méthodologie conforme au SCN 93 avec un changement d'année de base.

2.3 Procédures d'élaboration du compte satellite

La démarche retenue pour l'évaluation économique des ressources sauvages est similaire à l'approche « production » pour le calcul du PIB. Ainsi, la richesse créée par les Ressources Sauvages sera obtenue par agrégation des valeurs ajoutées de l'ensemble des sous secteurs d'activité recensés (production primaire, transformation, commercialisation). La valeur ajoutée totale ainsi obtenue rapportée au PIB donne un ratio qui permet d'apprécier la contribution intrinsèque des ressources sauvages dans l'économie.

¹ A chaque produit suivi par l'IHPC, est associé un coefficient d'extrapolation au niveau national

2.3.1 Détermination de la valeur ajoutée à la production primaire

Les principaux produits primaires identifiés comme ressources sauvages, sont regroupés suivant la nomenclature de groupe de produits NOPEMAS de la comptabilité nationale. Cependant, s'il y a une pertinence quelconque à désagréger un groupe de produits, il sera toujours possible, comme pour les comptes nationaux, de créer de nouveaux codes conformément à la NOPEMAS pour intégrer cet éclatement.

La valeur ajoutée à la production primaire s'obtient par déduction de la production totale des produits primaires des consommations intermédiaires totales de ces produits.

2.3.1.1 La production

Pour un produit primaire donné, la valeur de la production est obtenue en appliquant le prix de base à la production en volume (production au prix de base).

La valeur de la production totale s'obtient ainsi par sommation des valeurs de la production de tous les produits primaires inventoriés.

2.3.1.2 Les consommations intermédiaires

Les études menées dans le cadre du projet Valeurs permettront de réactualiser les coefficients techniques utilisés par la comptabilité nationale, lesquels coefficients serviront dans l'estimation des consommations intermédiaires.

Il convient de noter, toutefois, que l'estimation des consommations intermédiaires s'est faite sur la base des coefficients techniques utilisés actuellement dans les comptes nationaux. Des améliorations seront apportées progressivement au fur et à mesure que les résultats des études seront disponibles.

Pour un produit donné, la valeur de la consommation intermédiaire s'obtient en appliquant à la valeur de la production le coefficient technique correspondant à la branche d'activité à laquelle il appartient. La valeur totale des CI s'obtient ainsi par sommation des CI des produits répertoriés.

La valeur ajoutée à la production primaire s'obtient en faisant la différence entre la production et les consommations intermédiaires.

2.3.2 Détermination de la Valeur ajoutée à la transformation

Les produits obtenus par transformation de ressources sauvages seront regroupés suivant la nomenclature de la comptabilité avec la possibilité de créer de nouveaux codes selon le niveau de détail souhaité.

Les principaux produits identifiés se répartissent entre l'huile de palme considérée comme corps gras alimentaire (fabrication de produits alimentaires), les jus de fruits sauvages comptabilisés dans les boissons de fabrication traditionnelle, le nététo des produits alimentaires non classés ailleurs, les produits du sciage et du rabotage du bois de la branche produits du travail du bois et articles en bois ou de vannerie, les produits de la pharmacopée comptabilisés dans la branche « produits chimiques » en produits pharmaceutiques.

La démarche utilisée pour le calcul de la valeur ajoutée à la transformation est similaire à celle utilisée pour le calcul de la valeur ajoutée des produits primaires. La Valeur ajoutée à la transformation s'obtient par déduction de la production des CI de l'ensemble des produits considérés.

2.3.3 Détermination de la valeur ajoutée à la commercialisation

La valeur ajoutée à la commercialisation est égale à la somme des marges commerciales obtenues sur l'ensemble des ressources faisant l'objet de transactions commerciales (achat et revente en l'état). Il s'agit aussi bien des produits primaires que des produits transformés.

2.3.4 Richesse créée par les Ressources Sauvages

En définitive, la richesse créée par les Ressources Sauvages est obtenue par sommation des valeurs ajoutées des trois sous secteurs d'activités identifiés (production primaire, transformation, commercialisation).

III. ANALYSE DES RESULTATS OBTENUS

3.1 Création de richesses

3.1.1 La production primaire

La production totale des produits sauvages primaires se chiffrait à 63,5 milliards en 2006 pour des consommations intermédiaires estimées à 21,3 milliards, soit une valeur ajoutée de 42,2 milliards. Les principaux produits ayant contribué à la création de richesse au stade primaire sont le charbon de bois et le bois de chauffe qui totalisent 81,2 % de la production totale du sous secteur (respectivement 51 % et 30,2 %).

Tableau 1 : Production en volume et en valeur des principaux produits primaires

Produits	Production en valeur (millions de FCFA)	Prix de base (FCFA)	Production en volume	
			Volume	Unités
Noix de cajou	1 989,4	480,2	4 143,3	tonnes
Miel	67,5	950,2	71,1	1000 litres
Gibier	2 830,4	1 283,1	2 205,8	tonnes
Bois en grumes	693,9	117,5	5 906,6	M3
Bois de chauffe	19 291,3	14,3	1 345 938,5	tonnes
Charbon de bois	32 519,6	85,0	382 546,5	tonnes
Gommes naturelles	3 421,2	1 014,3	3 373,0	tonnes
Noix de palmiste	720,9	30,3	23 819,0	tonnes
Vin de palme	1 020,9	252,2	4 047,8	1000 litres
Pain de singe	78,4	60,5	1 294,8	tonnes
Balai	72,4	117,5	616 151,0	unité
Ditakh	206,4	236,5	872,9	tonnes
Jujube	16,2	29,7	544,7	tonnes
Solom	4,1	23,8	171,8	tonnes
Soump	0,5	22,3	24,3	tonnes
Madd	509,3	330,2	1 542,3	tonnes
Néré	2,4	22,3	107,8	tonnes
Tamarin	55,8	370,1	150,8	tonnes
Total	63 500,8			

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

Tableau 2 : Consommations intermédiaires des produits primaires (Millions de FCFA)

Produits	Valeur production	Taux de consommation intermédiaire	Consommations intermédiaires
Noix de cajou	1 989,4	23,1%	459,4
Miel	67,5	17,8%	12,0
Gibier	2 830,4	17,8%	503,8
Bois en grumes	693,9	34,7%	240,6
Bois de chauffe	19 291,3	34,7%	6 690,4
Charbon de bois	32 519,6	34,7%	11 278,1
Gommes naturelles	3 421,2	34,7%	1 186,5
Noix de palmiste	720,9	34,7%	250,0
Vin de palme	1 020,9	34,7%	354,1
Pain de singe	78,4	34,7%	27,2
Balai	72,4	34,7%	25,1
Ditakh	206,4	34,7%	71,6
Jujube	16,2	34,7%	5,6
Solom	4,1	34,7%	1,4
Soump	0,5	34,7%	0,2
Madd	509,3	34,7%	176,6
Néré	2,4	34,7%	0,8
Tamarin	55,8	34,7%	19,4
Total	63 500,8		21 302,9

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

Tableau 3 : Valeur ajoutée des principaux produits primaires (Millions de FCFA)

Produits	Production	Consommation intermédiaire	Valeur Ajoutée
Noix de cajou	1 989,4	459,4	1 530,1
Miel	67,5	12,0	55,5
Gibier	2 830,4	503,8	2 326,6
Bois en grumes	693,9	240,6	453,2
Bois de chauffe	19 291,3	6 690,4	12 600,9
Charbon de bois	32 519,6	11 278,1	21 241,5
Gommes naturelles	3 421,2	1 186,5	2 234,7
Noix de palmiste	720,9	250,0	470,9
Vin de palme	1 020,9	354,1	666,8
Pain de singe	78,4	27,2	51,2
Balai	72,4	25,1	47,3
Ditakh	206,4	71,6	134,8
Jujube	16,2	5,6	10,6
Solom	4,1	1,4	2,7
Soump	0,5	0,2	0,4
Madd	509,3	176,6	332,7
Néré	2,4	0,8	1,6
Tamarin	55,8	19,4	36,5
Total	63 500,8	21 302,9	42 197,9

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

3.1.2 La transformation

La production totale transformée est évaluée à 11,7 milliards, tandis que les consommations intermédiaires se situent à 9,3 milliards. La valeur ajoutée créée par le sous secteur des activités de transformation de ressources sauvages se chiffre ainsi à 2,4 milliards en 2006, nettement moins importante que celle des activités de production primaire.

Le niveau élevé des consommations intermédiaires des activités de transformation (79,7% de la production totale) explique la faiblesse des performances enregistrées dans ce sous secteur.

Les boissons de fabrication traditionnelle, avec 33,9% de la valeur ajoutée totale du sous secteur de la transformation, ont le plus contribué à la création de richesse, suivis des produits du sciage et du rabotage du bois (27,6 %), des produits de la pharmacopée traditionnelle (20 %), et de l'huile de palme (17,2%).

Tableau 4 : Production en volume et en valeur des principaux produits transformés

Produits	Production en valeur (millions de FCFA)	Prix de base (FCFA)	Volume de la production	
			Volume	Unités
Huile de palme	6 883,65	803,7	8 564,5	milliers de litres
Boissons de fabrication traditionnelle	1 987,47	216,6	9 175,1	milliers de litres
Nététou	154,52	428,0	361,1	tonnes
Produits du sciage et du rabotage du bois	1 403,55	117,5	11 947,6	tonnes
Produits de la pharmacopée traditionnelle	1 235,27	117,5	10 515,1	tonnes
Total	11 664,46			

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

Tableau 5 : Consommations intermédiaires des principaux produits transformés (en millions de FCFA)

Produits	Production	Taux de consommation intermédiaire	Consommation intermédiaire
Huile de palme	6 883,65	94,1%	6 476,0
Boissons de fabrication traditionnelle	1 987,47	59,7%	1 185,8
Nététou	154,52	80,4%	124,3
Produits du sciage et du rabotage du bois	1 403,55	53,6%	751,9
Produits de la pharmacopée traditionnelle	1 235,27	61,7%	762,0
Total	11 664,5		9 300,1

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

Tableau 6 : Valeur ajoutée des produits transformés (unités : millions de FCFA)

Produits	Production	Consommation intermédiaire	Valeur Ajoutée
Huile de palme	6 883,65	6 476,04	407,6
Boissons de fabrication traditionnelle	1 987,47	1 185,83	801,6
Nététou	154,52	124,30	30,2
Produits du sciage et du rabotage du bois	1 403,55	751,93	651,6
Produits de la pharmacopée traditionnelle	1 235,27	761,99	473,3
Total	11 664,5	9 300,1	2 364,4

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

3.1.3 La commercialisation

Avec une valeur ajoutée évaluée à 36,97 milliards en 2006, le sous-secteur de la commercialisation des ressources sauvages se révèle nettement plus compétitif que le sous secteur de la transformation.

L'essentiel de la richesse est généré par les activités de production et de commercialisation du bois de chauffe et de charbon de bois avec respectivement 41,5 % et 40,4 % de la valeur ajoutée totale.

Tableau 7 : Valeur ajoutée des produits transformés commercialisés

Produits	Volume production	Prix de base (FCFA)	Valeur Production (au prix base)	Prix consom (FCFA)	Valeur production (au prix à la consommation)	Valeur Ajoutée (millions de FCFA)
Huile de palme	7 137,1	803,7	5 736,37	924,31	6 596,8	860,46
Boissons de fabrication traditionnelle	9 175,1	216,6	1 987,47	216,62	1 987,5	-
Nététou	361,1	428,0	154,52	599,15	216,3	61,81
Produits du sciage et du rabotage du bois	11 947,6	117,5	1 403,55	117,48	1 403,6	-
Produits de la pharmacopée traditionnelle	10 515,1	117,5	1 235,27	117,48	1 235,3	-
Total			10 517,18		11 439,44	922,26

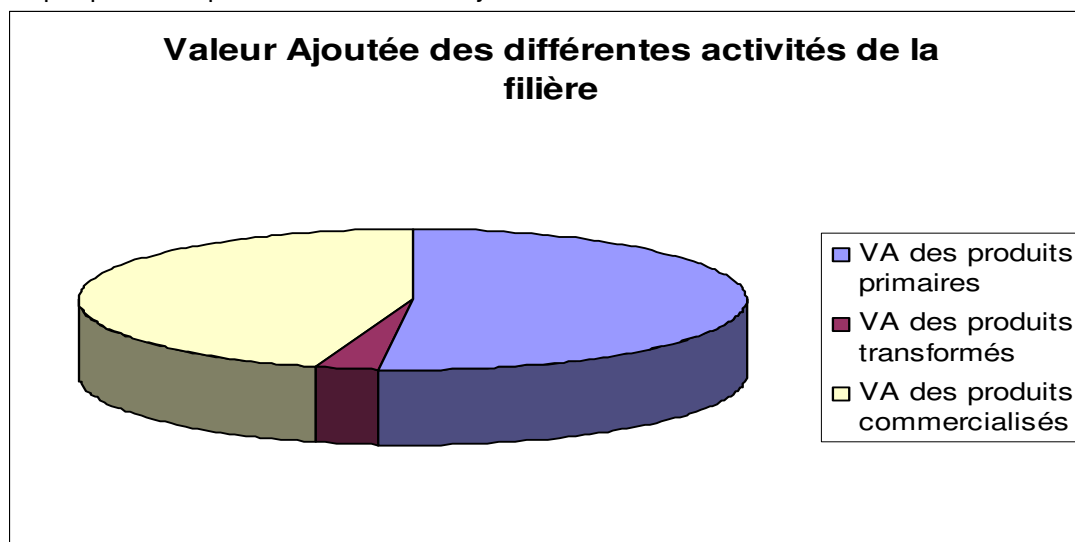
Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

3.1.4 Richesse créée par le secteur des Ressources Sauvages

Au total, la richesse créée par le secteur des Ressources Sauvages se chiffre à 81,5 milliards en 2006 dont 42,2 milliards pour les produits primaires et 37 milliards pour le compte des activités de commercialisation, soit respectivement 51,8 % et 45,3% de la valeur ajoutée totale du secteur. La contribution des activités de transformation à la richesse créée par le secteur est marginale, soit seulement 2,9 %.

L'analyse de la contribution économique des Ressources Sauvages selon le secteur d'appartenance montre que la production primaire et les activités de transformation occupent une place non négligeable dans leurs secteurs respectifs. Ainsi, la part de la valeur ajoutée des produits primaires est évaluée à 6,3 % de la valeur ajoutée totale du secteur primaire contre 1,4 % de la valeur ajoutée du secteur tertiaire pour ce qui est des produits commercialisés.

Graphique 1 : Répartition des valeurs ajoutée suivant les activités



Globalement, le secteur des Ressources Sauvages contribue à hauteur de 1,9% à la Valeur Ajoutée de la nation et 1,7% au Produit Intérieur Brut tel que publié par l'ANSD.

Tableau 8 : Valeur ajoutée du secteur des Ressources Sauvages et poids dans le PIB
(millions de FCFA)

ACTIVITES	VALEUR AJOUTEE
Produits primaires	42 197,87
Produits transformés	2 364,36
Produits commercialisés	36 974,90
- Produits primaires	36 052,64
- Produits transformés	922,26
VALEUR AJOUTEE DES RESSOURCES SAUVAGES	81 537,14
VALEUR AJOUTEE TOTALE	4 184,83
Secteur primaire	669,67
Secteur secondaire	957,03
Secteur tertiaire	2 558,14
PRODUIT INTERIEUR BRUT	4 846,39
Part des produits primaires dans le secteur primaire	6,3%
Part des produits transformés dans le secteur secondaire	0,2%
Part des produits commercialisés dans le secteur tertiaire	1,4%
Part des Ressources Sauvages dans la Valeur Ajoutée totale	1,9%
Part des Ressources Sauvages dans le Produit Intérieur Brut	1,7%

Source : comptes nationaux / ANSD et calcul des auteurs

3.2 Avantages sociaux

3.2.1 L'emploi

En termes de contribution à la promotion de l'emploi, le secteur des ressources sauvages joue un rôle assez important vu le nombre de personnes qu'il occupe. Les estimations faites à partir des données de la dernière enquête sur le secteur informel² réalisée par l'ANSD font état de quelques 94 498 personnes évoluant dans le secteur en 2006. Il s'agit pour l'essentiel d'exploitants forestiers spécialisés dans l'exploitation du bois de chauffe et du charbon de bois comme le montre par ailleurs l'abondance des quantités exploitées au niveau national (au total 91 000 tonnes dont 41 000 tonnes pour le compte du charbon de bois).

3.2.2 La consommation finale

De plus en plus, le secteur des ressources sauvages participe à la satisfaction des besoins des populations en termes de stratégie de survie et de réduction de la pauvreté, comme en atteste leur niveau de consommation. Les dernières estimations de l'ANSD, faites à partir des données de l'ESAM2 de 2002, révèlent une consommation importante de produits sauvages par les populations, soit environ 64 milliards en 2006.

Les produits qui font l'objet d'une forte consommation sont, dans l'ordre, le charbon de bois (63,3 %) et l'huile de palme (20,5 %) qui totalisent près de 84 % de la consommation finale marchande totale.

Tableau 9 : Consommation finale marchande des ressources sauvages
(en millions de FCFA)

Produits	Consommation finale	%
Noix de cajou	38,37	0,1
Miel	119,64	0,2
Bois de chauffe	223,75	0,4
Charbon de bois	40 440,86	63,3
Gommes naturelles	843,47	1,3
Noix de palmiste	57,65	0,1
Vin de palme	152,90	0,2
Ditakh	21,39	0,0
Gingembre	26,99	0,0
Jujube (Sidém)	44,95	0,1
Madde	413,15	0,6
Néré (UI)	28,50	0,0
Balais	588,16	0,9
Pain de singe (Buuy)	973,55	1,5
Solom	6,84	0,0
Soump	7,59	0,0
Tamarin (Dakhar)	2 855,06	4,5
Tolle	27,93	0,0
Huile de palme	13 094,17	20,5
Nététou	1 688,28	2,6
Jus de gingembre	75,92	0,1
Autres jus de fruits et de légumes	356,30	0,6
Produits du sciage et du rabotage du bois	283,60	0,4
Mortier et pilon	281,38	0,4
Produits de la pharmacopée traditionnelle	1 193,55	1,9
TOTAL	63 843,95	100,0

Source : ESAM 2 / ANSD

² Il s'agit de l'enquête réalisée par l'ex DPS en 1996 dans le cadre de l'élaboration du TES de 1996.

IV. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

A la lumière des résultats obtenus, il apparaît que la contribution des ressources sauvages à la valeur ajoutée (2%) est largement au dessus de celle de la sylviculture, de l'exploitation forestière et des services annexes (0,8 %). On s'aperçoit ainsi du rôle important joué par le secteur qui mérite d'être redynamisé à travers une allocation conséquente des ressources budgétaires.

Par ailleurs, il convient de noter que les activités liées aux ressources sauvages contribuent à la dégradation de l'environnement. Selon le dernier rapport sur l'état de l'environnement du Ministère de l'Environnement, les superficies agricoles dégradées sont évaluées à 2,4 millions d'hectares au Sénégal en 2006 sur une superficie de 3,8 millions d'hectares de terres arables, soit plus de 60% des terres arables. Pour la même année, le potentiel de forêts naturelles est évalué à 6,3 millions d'hectares (contre 11 millions en 1960). Une disparition de près de la moitié du potentiel est observée depuis les indépendances, traduisant ainsi une dégradation avancée des formations naturelles.

Cette déforestation est imputable, d'une part, à la surexploitation et l'expansion des terres agricoles, avec comme corollaire la baisse des rendements agricoles (en moyenne 3,5% par an), et à l'exploitation forestière pour la production de bois d'énergie.

Le rôle important joué par le secteur des Ressources Sauvages ne pourra se renforcer que si les règles élémentaires de préservation et de régénération des ressources naturelles et fauniques sont respectées (limitation des quotas de charbon de bois, contrôle de l'exploitation frauduleuse d'une certaine catégorie de ressources forestières, lutte contre les feux de brousse, etc.). Cette situation recommande le renforcement des actions entreprises par le Gouvernement, notamment :

- la poursuite des campagnes de reboisement et des aménagements participatifs ;
- la gestion rationnelle des ressources forestières et fauniques ;
- la promotion d'industries forestières viables et efficaces, en particulier dans le domaine de la transformation ;
- la sensibilisation du public et la promotion de la participation des populations rurales à la conservation des forêts et de la faune sauvage ;
- la promotion d'approches de gestion, d'utilisation et de mise en valeur des forêts et de la faune sauvage fondées sur la recherche et « tirées » par la technologie ;
- la mise en place de capacités adéquates aux niveaux national, régional et départemental, pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques.

Par rapport au système statistique, il faut souligner que beaucoup d'efforts restent encore à faire dans le système de collecte des informations pour une prise en compte exhaustive des ressources sauvages dans la comptabilité nationale. A cet égard, une attention devra être portée, en plus des produits pris en compte dans les études menées dans le cadre du projet VALEURS, aux autres produits économiquement significatifs comme les gommes naturelles, le miel, le pain de singe, l'huile de palme, le néré et les produits de la pêche continentale.

Il convient de noter, par ailleurs, quelques limites relatives notamment à i) l'isolement de la part des ressources sauvages dans la production de certains groupes de produits comme les boissons de fabrication traditionnelle et les produits du sciage et du rabotage du bois ; ii) l'estimation de la production marchande, base de calcul de la valeur ajoutée de activités de commercialisation ; iii) l'utilisation des coefficients techniques pour l'estimation des consommations intermédiaires. En effet, pour une branche donnée, le coefficient technique est utilisé pour le calcul des consommations intermédiaires des produits extraits de la branche.

Pour lever ces contraintes, des investigations supplémentaires doivent être menées. Il s'agira de mener des études spécifiques aux produits identifiés pour disposer de données sur la production, les consommations intermédiaires, la main d'œuvre employée (effectifs et rémunérations) et les investissements et établir ainsi les comptes de production et d'exploitation des différents acteurs intervenant dans le secteur des ressources sauvages, base d'estimation de la contribution intrinsèque des ressources sauvages dans l'économie nationale. Dans un souci d'efficacité, les études devront être confiées aux structures compétentes ayant en charge la gestion et le suivi des ressources sauvages, sous la coordination des responsables du projet VALEURS. Un projet de termes de référence devra être élaboré à cet effet, en concertation avec les structures partenaires compétentes pour harmoniser les points de vue quant à la méthodologie de travail qui sera adoptée dans le cadre de la conduite des études.

Plus spécifiquement, les études identifiées par l'équipe technique de l'ANSD se résument comme suit :

Etude 1 : Evaluation économique des activités liées à la transformation des ressources Sauvages ;

Etude 2 : Estimation de la production de gommages naturelles au Sénégal ;

Etude 3 : Evaluation économique du miel au Sénégal ;

Etude 4 : Monographique sur la pêche continentale au Sénégal

Les études ainsi identifiées ont été soumises aux responsables du projet VALEURS en vue de la recherche de financements nécessaires à leur réalisation. Les structures chargées de la réalisation des études seront définies ultérieurement.

Références bibliographiques

- Le Système de Comptabilité Nationale 93, Manuel préparé sous les auspices de Groupe de Travail Intersecrétariats sur la comptabilité nationale, 1993
- Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie, « comptes Nationaux du Sénégal 1980- 2004, volume 3 : note méthodologique », mars 2006
- Statistique Canada, « Concepts, sources et méthodes du Système des comptes de l'environnement et des ressources du Canada », avril 2006
- Institut Français de l'Environnement, « NAMEA, un outil pour relier activités économiques et pressions environnementales », juillet 2006
- Projet Valeurs, « Analyse du cadre institutionnel et juridique de gestion des ressources sauvages au Sénégal », décembre 2005.
- Projet Valeurs, « Document de synthèse », décembre 2005.

ANNEXES

Annexe 1 : Nomenclatures des ressources sauvages dans la comptabilité nationale

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS
040	PRODUITS DE LA SYLVICULTURE, DE L'EXPLOITATION FORESTIERE; SERVICES ANNEXES
040010	Produits de l'exploitation forestière
040010001	Bois sur pied
040010002	Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)
040010003	Bois de chauffe
040010004	Charbon de bois
040020	Produits de la cueillette et services forestiers
040020001	Gommes naturelles
040020002	Noix de palmiste
040020003	Vin de palme
040020004	Pain de singe
040020005	Autres produits et services forestiers
020	PRODUITS AGRICOLES DESTINES A L'INDUSTRIE OU A L'EXPORTATION
020030	Autres produits agricoles destinés à l'industrie ou à l'exportation
020030004	Noix de cajou
030	PRODUITS DE L'ELEVAGE ET DE LA CHASSE
030010	Produits de l'élevage de bovins, ovins, caprins et autres animaux
030010008	Miel
030	PRODUITS DE L'ELEVAGE ET DE LA CHASSE
030030	Produits de la chasse
030030000	Gibier
050	PRODUITS DE LA PECHE
050020	Autres produits de la pêche
050020001	Produits de l'aquaculture
080	CORPS GRAS
080000	Corps gras alimentaires
080000004	Huile de palme
200	PRODUITS CHIMIQUES
200020	Produits pharmaceutiques
200020002	Produits de la pharmacopée traditionnelle

Annexe 2 : Méthodologie d'évaluation de la production primaire

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (en volume)	Prix base	Production (en valeur)
		(1)	(2)	(1) x (2)
020	Agriculture industrielle ou d'exportation			
020030	Autres produits agricoles			
020030004	Noix de cajou			
030	Produits de l'élevage et de la chasse			
030010	Bovins, ovins, caprins et autres animaux			
030010008	Miel			
030030	Produits de la chasse			
030030000	Viande de brousse (gibier)			
040	Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes			
040010	Produits de l'exploitation forestière			
040010002	Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)			
040010003	Bois de chauffe			
040010004	Charbon de bois			
040020	Produits de la cueillette et services forestiers			
040020001	Gommes naturelles			
040020002	Noix de palmiste			
040020003	Vin de palme			
040020004	Pain de singe			
040020005	Balai			
040020005	Ditakh			
040020005	Jujube			
040020005	Solom			
040020005	Soump			
040020005	Madd			
040020005	Néré			
040020005	Tamarin			
TOTAL				

Annexe 3 : Méthodologie d'évaluation des consommations intermédiaires au stade primaire

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (en valeur)	Coefficient technique	Consommation Intermédiaire (en valeur)
		(1)	(2)	(1) x (2)
020	Agriculture industrielle ou d'exportation			
020030	Autres produits agricoles			
020030004	Noix de cajou			
030	Produits de l'élevage et de la chasse			
030010	Bovins, ovins, caprins et autres animaux			
030010008	Miel			
030030	Produits de la chasse			
030030000	Viande de brousse (gibier)			
040	Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes			
040010	Produits de l'exploitation forestière			
040010002	Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)			
040010003	Bois de chauffe			
040010004	Charbon de bois			
040020	Produits de la cueillette et services forestiers			
040020001	Gommes naturelles			
040020002	Noix de palmiste			
040020003	Vin de palme			
040020004	Pain de singe			
040020005	Balai			
040020005	Ditakh			
040020005	Jujube			
040020005	Solom			
040020005	Soump			
040020005	Madd			
040020005	Néré			
040020005	Tamarin			
TOTAL				

Annexe 4 : Méthodologie de calcul de la Valeur Ajoutée à la production primaire

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (en valeur)	CI (en valeur)	Valeur Ajoutée
		(1)	(2)	(1) - (2)
020	Agriculture industrielle ou d'exportation			
020030	Autres produits agricoles			
020030004	Noix de cajou			
030	Produits de l'élevage et de la chasse			
030010	Bovins, ovins, caprins et autres animaux			
030010008	Miel			
030030	Produits de la chasse			
030030000	Viande de brousse (gibier)			
040	Sylviculture, exploitation forestière et activités annexes			
040010	Produits de l'exploitation forestière			
040010002	Bois en grumes (y compris bois d'œuvre et bois de service)			
040010003	Bois de chauffe			
040010004	Charbon de bois			
040020	Produits de la cueillette et services forestiers			
040020001	Gommes naturelles			
040020002	Noix de palmiste			
040020003	Vin de palme			
040020004	Pain de singe			
040020005	Balai			
040020005	Ditakh			
040020005	Jujube			
040020005	Solom			
040020005	Soump			
040020005	Madd			
040020005	Néré			
040020005	Tamarin			
TOTAL				

Annexe 5 : méthodologie de calcul de la production à la transformation

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (volume)	Prix base	Production (valeur)
		(1)	(2)	(3) = (1) x (2)
080	CORPS GRAS			
080000	Corps gras alimentaires			
080000004	Huile de palme			
120	AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A			
120020	Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers			
120020002	Produits alimentaires divers (nététou)			
130	BOISSONS			
130000	Boissons			
130000004	Boissons de fabrication traditionnelle (jus de fruits sauvages)			

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (volume)	Prix base	Production (valeur)
		(1)	(2)	(3) = (1) x (2)
170	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ET ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE			
170010	Produits du sciage et du rabotage du bois			
170010000	Produits du sciage et du rabotage du bois			
200	PRODUITS CHIMIQUES			
200020	Produits pharmaceutiques			
200020002	Produits de la pharmacopée traditionnelle			
TOTAL				

Annexe 6 : Méthodologie de calcul des consommations intermédiaires à la transformation

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (valeur)	Coefficient technique	CI (valeur)
		(1)	(2)	(3) = (1) x (2)
080	CORPS GRAS			
080000	Corps gras alimentaires			
080000004	Huile de palme			
120	AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A			
120020	Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers			
120020002	Produits alimentaires divers (nététou)			
130	BOISSONS			
130000	Boissons			
130000004	Boissons de fabrication traditionnelle (jus de fruits sauvages)			
170	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ET ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE			
170010	Produits du sciage et du rabotage du bois			
170010000	Produits du sciage et du rabotage du bois			
200	PRODUITS CHIMIQUES			
200020	Produits pharmaceutiques			
200020002	Produits de la pharmacopée traditionnelle			
TOTAL				

Annexe 7 : Méthodologie de calcul de la valeur ajoutée à la transformation

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (valeur)	CI	Valeur ajoutée
		(1)	(2)	(3) = (1)-(2)
080	CORPS GRAS			
080000	Corps gras alimentaires			
080000004	Huile de palme			
120	AUTRES PRODUITS ALIMENTAIRES N.C.A			
120020	Condiments, assaisonnements et produits alimentaires divers			
120020002	Produits alimentaires divers (nététou)			
130	BOISSONS			

NOPEMAS	LIBELLES DES PRODUITS	Production (valeur)	CI	Valeur ajoutée
		(1)	(2)	(3) = (1)-(2)
130000	Boissons			
130000004	Boissons de fabrication traditionnelle (jus de fruits sauvages)			
170	PRODUITS DU TRAVAIL DU BOIS ET ARTICLES EN BOIS OU DE VANNERIE			
170010	Produits du sciage et du rabotage du bois			
170010000	Produits du sciage et du rabotage du bois			
200	PRODUITS CHIMIQUES			
200020	Produits pharmaceutiques			
200020002	Produits de la pharmacopée traditionnelle			
TOTAL				

Annexe 8 : Méthodologie de calcul de la Valeur ajoutée à la commercialisation

Produits	Production marchande (quantité)	Prix base	Production marchande (au prix de base)	Prix cons.	Production marchande (au prix cons)	Valeur Ajoutée
	(1)	(2)	(3) = (1) x 2)	(4)	(5)= (1) x (4)	(6)= (5)-(3)
Produits primaires						
Produits transformés						
Ensemble						

Annexe 9 : Méthodologie de calcul de la Valeur Ajoutée du secteur des Ressources

Sauvages

Sous Secteurs/Filières	Valeur ajoutée	Part dans le PIB (en % du PIB)	Part dans le secteur correspondant
Produits primaires			
Transformation			
Commercialisation			
- produits primaires			
- produits transformés			
Ensemble			